



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°01 – 1<sup>er</sup> septembre 2014 – Rentrée 2014

**Merci de transmettre ce message à tous vos collègues !**

## **Le SNUDI FO VOUS SOUHAITE UNE BONNE RENTRÉE 2014...**

**...et du courage aussi, car c'est une rentrée particulièrement difficile qui s'annonce !**

### **SOMMAIRE : Rythmes scolaires / Carte scolaire / Mouvement**

#### **RYTHMES SCOLAIRES : Une mise en place « en force »**

Cette rentrée est marquée par la généralisation de la contre-réforme des rythmes scolaires dont **FO persiste à revendiquer l'abandon ainsi que l'abrogation des décrets Peillon et Hamon.**

Cette contre-réforme a des conséquences directes sur l'organisation du service des enseignants dont la charge de travail sera alourdie et compliquée, la fatigue accrue du fait des trajets supplémentaires, impactant ainsi leurs ressources financières.

➤ Les collègues, tout particulièrement les directeurs, seront confrontés aux **ingérences des élus locaux**. Pour ne prendre qu'un exemple, à Miramas, les directeurs ont eu la surprise de recevoir un courriel de la Mairie, en juillet dernier, les invitant à venir déposer leur clef du bureau au secrétariat de la Mairie afin d'en faire le double pour les nouveaux référents PEDT qui devront « (...) *pouvoir travailler dans de bonnes conditions* » en accédant au bureau !

Le bureau du directeur pour le référent PEDT, les classes à la disposition des intervenants et des animateurs... Avec les PEDT, il s'agit bien de transférer aux collectivités territoriales toute autorité sur les temps périscolaires mais aussi scolaires... et donc sur les enseignants et leurs conditions de travail des enseignants !

➤ Les collègues à temps partiels, titulaires départementaux, titulaires remplaçants sont soumis à **l'annualisation de leur temps de travail** suite à la publication au Journal Officiel du 23 août le décret modifiant leurs obligations de service.

Avec cette contre-réforme, les horaires du temps scolaire peuvent varier d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre, d'un jour à l'autre dans la même école.

Avec ce décret, les PE remplaçants ou collègues affectés sur des compléments de service pourraient ainsi assurer jusqu'à 27h00 de cours hebdomadaire au lieu de 24h00, au mépris des règles statutaires existantes.

Si le ministre prend soin d'indiquer que « *chaque heure excédant ces obligations de service donne lieu, au cours de la même année à un temps de récupération équivalent* », c'est bien « *l'autorité académique qui définit le calendrier des temps de récupération dans l'intérêt du service et après consultation de l'agent* » précise le décret.

**Dans les conditions de pénurie de remplaçants, quelles garanties auront les TR de pouvoir effectivement récupérer les heures faites en plus ?**

**Qui peut croire que les TR pourront sérieusement négocier avec le DASEN les modalités de récupération des heures ?**

De nombreuses raisons pour continuer à s'opposer à cette réforme dont les personnels ne veulent toujours pas.

Quant aux parents, ils sont tout aussi fondés à craindre les conséquences de désorganisation et de fatigue pour leurs enfants, et nombreux sont ceux qui ne savent toujours pas si un accueil et des activités péri-éducatives seront proposés et dans quelles conditions !

**Le SNUDI FO reste attentif à toutes les dérives engendrées par l'application de cette réforme et continuera à organiser la mobilisation des enseignants avec les parents d'élèves et les agents territoriaux pour la suspension de cette réforme et la défense de l'école de la République et de ses principes d'égalité, de laïcité et de gratuité !**

**Alertez immédiatement le syndicat de tous les problèmes concrets qui vont inévitablement se poser.**

#### **La situation particulière de Marseille :**

Lors de sa conférence de presse du 25 août, le Maire de Marseille a indiqué que « les activités périscolaires du **vendredi après-midi** se déploieront à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire », faute d'animateurs qualifiés.

Ainsi, si quelques élèves pourront être accueillis dans des centres aérés après la cantine du vendredi midi, la majorité devra être récupérée par les parents.

Pour le **mercredi**, la municipalité a prévu un accueil des élèves jusqu'à 12h30, afin de permettre une récupération échelonnée des élèves par leurs parents. La commune compte sur le volontariat des enseignants des écoles, moyennant une indemnité et sur les associations de parents d'élèves, après signature d'une convention.

Le SNUDI FO rappelle que nos obligations de service sont encore définies, par décret, en 24 h d'enseignement et 108 h annualisées. Aucun enseignant ne peut donc être contraint d'accueillir des élèves après 11h30 les mercredis et les vendredis après-midi à Marseille.

L'accueil après 11h30 le mercredi reste par ailleurs soumis à la délibération du conseil d'école qui ne pourra se réunir qu'après le résultat des élections des parents d'élèves.

- **Nous conseillons aux collègues et aux directeurs de prévenir toutes les familles qu'aucun accueil ne sera prévu dans les premières semaines les mercredis et que tous les enfants doivent être récupérés à 11h30, heure de fin des cours.**

Pour le SNUDI FO les responsables de cette situation sont les ministres successifs qui ont maintenu leurs décrets sur les nouveaux rythmes et qui les imposent en cette rentrée contre la volonté de l'immense majorité des enseignants, parents et agents territoriaux.

---

### **CARTE SCOLAIRE : Une ouverture de classe...pour 37 élèves !**

En avril dernier, de nombreuses ouvertures de classe nécessaires n'ont pas été acceptées et la conséquence ce sont des effectifs bien trop élevés pour travailler convenablement dans de nombreuses écoles et une pénurie aggravée des remplacements qui se profile.

Selon le ministère, 35.600 élèves supplémentaires seront à scolariser à la rentrée 2014 (dont 32.220 en élémentaire).

**Sur les 2355 postes créés pour la rentrée, seul un millier de postes d'enseignant seront consacrés aux ouvertures de classes, soit une moyenne d'1 enseignant pour 37 élèves !**

Le reste est consacré au dispositif « plus de maître que de classe », à la multiplication des postes à profil (scolarisation des moins de 3 ans, décharges horaires en REP+) et postes d'enseignants en ESPE.

**Vendredi 5 septembre aura lieu le CTSD de rentrée.** Le SNUDI FO revendiquera l'ouverture et le maintien de toutes les classes demandées par les écoles concernées. Tous les postes en réserve doivent être affectés aux besoins réels pour ouvrir les classes, les postes spécialisés et de titulaires-remplaçants.

- **Si vous êtes concernés, communiquez au syndicat la situation de votre école en renvoyant le double de l'enquête rapide directeur avec le maximum d'informations précises pour la défense de votre dossier.**

- **A renvoyer au syndicat le jeudi 5 septembre au plus tard**

Par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) ou par fax : 09.57.49.82.49

---

### **MOUVEMENT A TITRE PROVISOIRE : La défense des dossiers individuels**

Lors du **groupe de travail du 10 juillet**, le SNUDI FO avait appelé les enseignants à un rassemblement devant l'IA pour soutenir les revendications des personnels, victimes de leur nomination par l'administration sur des postes très éloignés de leur domicile et réclamer la révision de leur affectation.

Les organisations syndicales représentatives ont réussi à obtenir, dans un premier temps, une révision d'affectation pour les collègues disposant d'un barème supérieur à 20.

Lors du **groupe de travail du jeudi 28 août**, le syndicat est à nouveau intervenu sur la défense des dossiers individuels en insistant sur les difficultés et les situations particulières de certains collègues qui sont dans des situations intenable.

**Le délégué du personnel FO a ainsi obtenu la réaffectation de certains collègues.**

L'administration a accepté le principe de revoir les affectations en fonctions des nouveaux postes qui seraient vacants suite au CTSD carte scolaire de rentrée. Ces réaffectations se feraient sur la base du barème, en fonction des vœux géographiques de collègues au 2<sup>nd</sup> mouvement.

Dans cette attente, les affectations prononcées au 18 juillet restent valables.

- **Nous conseillons aux collègues de signer leur PV d'installation dans leur école de rattachement en ce jour de pré-rentrée, de façon à pouvoir être payé fin septembre. Cette signature n'empêchant pas leur future réaffectation.**
- **Le SNUDI-FO veillera aux respects des affectations en fonction du barème et des conditions de travail des collègues dans les premiers jours de la rentrée.**

---

### **C'EST LA RENTREE Je me syndique !**

Dans le contexte mouvementé de cette rentrée 2014, plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicat toujours présent aux côtés des personnels, aussi bien pour poursuivre la mobilisation contre les « réformes » néfastes à l'œuvre, que pour accompagner, défendre et aider, au quotidien, les collègues victimes des conséquences concrètes de ces réformes et de l'austérité !

**Parce que le SNUDI-FO** défend nos droits, nos garanties et notre statut,

**Parce que le SNUDI-FO** est intransigeant dans la défense des intérêts collectifs et des dossiers individuels,

**Parce que le SNUDI FO** est engagé dans la défense de nos retraites, de notre statut contre la territorialisation de l'école de la République...

....nous vous invitons à vous syndiquer :

☞ en renouvelant votre adhésion pour 2014 si ce n'est déjà fait

☞ en adhérant pour la première fois au SNUDI-FO (une cotisation très "allégée" est proposée aux nouveaux adhérents prenant la carte 2014 pour le dernier trimestre de l'année !)

**J'ai fait le bon choix, j'adhère au SNUDI FO !**